

Nuremberg, un Tribunal pour juger les crimes nazis



Churchill, Roosevelt et Staline à Yalta (Février 1945) D.R.

C'est à Nuremberg, ville des parades nazies sous le III^{ème} Reich, ville où ont été adoptées les «lois sur la race, l'honneur et le sang allemand», que furent jugés, dès l'automne 1945, les principaux dirigeants de l'Allemagne nazie capturés par les Alliés.

Les procès de Nuremberg¹ ont constitué un événement majeur de l'histoire du XX^{ème} siècle : pour la première fois dans l'histoire, les plus hauts responsables d'un Etat ont été traduits devant une Cour de justice internationale.

Le Tribunal militaire international réuni à Nuremberg, du 18

octobre 1945 au 1^{er} octobre 1946, fut une juridiction exceptionnelle réunie pour juger des crimes sans précédent.

¹ Il y eut, au total, 12 procès à Nuremberg. Le premier procès en a fixé le cadre

Un Tribunal sans précédent

A l'origine de la création du Tribunal militaire international de Nuremberg, un accord signé le 8 août 1945² entre les Alliés: la décision est prise de constituer une Cour internationale et de faire juger les grands criminels de guerre des pays européens de l'Axe. Le Tribunal de Nuremberg, et son pendant asiatique le tribunal de Tokyo, sont constitués par les principales puissances victorieuses : URSS, Etats-Unis, France et Royaume-Uni.

L'objectif, pour les Américains, est de punir les puissances belligérantes à l'origine de deux guerres mondiales et de mettre désormais la guerre 'hors la loi': le chef d'accusation initial est celui de 'crime contre la paix'.

Les soviétiques et les Français, quant à eux, souhaitent que les crimes de masse qui se sont déroulés sur leur sol soient jugés : le second chef d'accusation à Nuremberg est celui de 'crime de guerre'.

Churchill, partisan d'une justice plus expéditive, se plie à l'idée d'une série de grands procès internationaux.

² Accords de Londres

Un procès aux sources du droit pénal international

En 1945, il n'existe pas de possibilité de juger des événements et crimes qui se sont déroulés dans le cadre de la Loi d'un Etat souverain : il est donc, par exemple, impossible de juger les auteurs des persécutions subies par les Juifs allemands en Allemagne.

Ce seront les crimes de guerre nazis - parce qu'ils se sont étendus au-delà des frontières de l'Allemagne - qui vont avoir une base juridique pour constituer les chefs d'accusation.

Toutefois, toutes les violences de masse commises sur des populations civiles ne peuvent pas entrer dans la catégorie juridique de 'crime de guerre' : c'est tout un système politique qui les a engendrées.

Pour inculper les dirigeants nazis qui ont été arrêtés, les juristes sont confrontés à la nécessité de qualifier, dans le registre du Droit, l'ensemble des crimes commis par le régime.

Il s'agit de définir des concepts juridiques pour désigner des crimes sans précédent : c'est ainsi qu'a été forgé le concept de 'crimes contre l'Humanité'.

Les procès de Nuremberg ont constitué une formidable innovation, ouvrant une jurisprudence qui fait encore référence et fondant le socle d'une justice pénale internationale à l'œuvre dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle...

Un ouvrage de référence : *Le procès de Nuremberg*, Annette Wievioka, 2006, Ed. Liana Levi